CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81446** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 2006B397

Siret : 492 099 072 00018

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9256245

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 398870/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 398870/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : L'ATELIER OCCITAN

12 AVENUE DES CARRASSIERS
11250 ROUFFIAC-D'AUDE

Téléphone : 04 68 47 34 61 **Fax :**

Portable : 06 46 36 49 77

Responsabilité légale :
OZENNE DAVID GÉRANT

Site Internet :

E-mail : atelieroccitan@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 765 151 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	11/03/2025
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	2	07/03/2024
6224	Revêtements résilients "Système douche"		16/02/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 10:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.